

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 16 JUIN 1999

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 16 juin 1999*

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 9 Loi sur Financement-Québec
- n<sup>o</sup> 15 Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux
- n<sup>o</sup> 25 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction
- n<sup>o</sup> 32 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.